

**Département de la Haute-Loire  
Arrondissement de Brioude  
Canton de Paulhaguet  
Commune de Saint Georges d'Aurac**

## **Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 mars 2014**

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain GARNIER, le mercredi 12 mars 2014, à 20 h 30.  
Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER.

A la demande de M. le Maire, l'ensemble du Conseil est d'accord, à l'unanimité, pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération : cotisation à l'AMF.

Examen des différents points de l'ordre du jour :

**1) Choix du cabinet concernant les opérations d'urbanisme et d'implantation d'équipement publics en vue de l'aménagement et de la valorisation du bourg de Saint-Georges-d'Aurac :**

Suite à sa réunion du mercredi 12 mars 2014, 18h00, la CAO propose au Conseil le cabinet « + 2 paysage » pour la réalisation de l'étude citée ci-dessus.

Après un vote (7 votes POUR – 1 vote CONTRE) le cabinet « + 2 paysage » est choisi par le Conseil municipal. Ce dernier autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour poursuivre ce dossier.

**2) Délibération : cotisation AMF 2014 :**

La cotisation à l'AMF (Association des Maires de France) s'élève à 175,86 € pour 2014. Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à payer la cotisation.

Séance levée à 21h30.